

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 28 SEPTEMBRE 2022 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

22/071/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES, DE LA SANTE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DES DROITS DES FEMMES - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des droits des femmes - 2ème répartition 2022.

22-38685-DSSI

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille a pris l'engagement de faire de Marseille une ville plus juste. Elle s'attaque ainsi à la première de ces inégalités aujourd'hui dans le monde en général et à Marseille, en particulier : l'inégalité entre les femmes et les hommes, entre les Marseillaises et les Marseillais.

A Marseille, les femmes et les hommes ne sont toujours pas égaux : le taux d'emploi pour les femmes est de 56% quand celui des hommes est de 63%. Les femmes ont la responsabilité de près de 90% des familles monoparentales alors qu'une sur deux n'a pas d'emploi. De ce fait, 35 % d'entre elles vivent en dessous du seuil de pauvreté dans les quartiers prioritaires. Sans oublier qu'elles sont 4 fois plus à occuper un emploi à temps partiel que les hommes. Ces injustices ne sont pas des fatalités, mais l'égalité ne se gagnera que marche après marche.

Aujourd'hui, la Ville s'engage sur un chemin pour l'égalité. La nouvelle équipe municipale s'engage ainsi à faire de Marseille une ville plus égalitaire, donc une ville féministe. Une Ville qui considère ainsi que les femmes et les hommes ont les mêmes droits. Une ville qui lutte sans relâche contre les stéréotypes, contre les discriminations et les violences liées au genre, comme aux orientations, aux origines et aux croyances.

Afin de lutter contre ces injustices et inégalités, la Ville souhaite construire de réelles politiques publiques locales d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les violences faites aux femmes.

C'est ainsi que la Ville soutient les associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des droits des femmes, défendent l'égalité entre les femmes et les hommes, agissent contre les violences faites aux femmes.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2022, d'un montant de 123 600 Euros (cent vingt-trois mille six cents Euros) dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour l'association de notre secteur, est soumise à notre approbation

Est annexé à ce rapport l'avenant à la convention de l'association subventionnée du secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Une subvention est attribuée à l'association de notre secteur œuvrant en faveur des droits des femmes au titre de l'année 2022 :

Tiers	Association	Adresse	Avenant	Dossier N°	Montant en Euros
043908	Le Club des Marseillaises	27 B, boulevard Notre-Dame La Sauvadoure Eoures 13011 Marseille	Avenant n°1 à la convention n°22/80977 du 29/06/22	EX019854	2 000

ARTICLE 2 Est approuvé l'avenant à la convention de l'association de notre secteur, ci-annexé.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ces conventions et avenant.

ARTICLE 3 Le montant de la dépense, 123 600 Euros (cent vingt-trois mille six cents Euros) dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour l'association de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2022, nature 6574.1, fonction 60, service 21502, action 13900910.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**